

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER**

**Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire tenue à la salle du conseil,
le 4 octobre 2021 à 20h00 à laquelle étaient présents et formant quorum :**

Étaient présents :

Monsieur Robert Pufahl, maire
Monsieur Alain Laferrrière, conseiller du district numéro 1
Monsieur René Darveau, conseiller du district numéro 2
Monsieur Gaétan Bayeur, conseiller du district numéro 3
Monsieur Guy Burelle, conseiller du district numéro 4
Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 5
Monsieur Guy Cloutier, conseiller du district numéro 6

Assiste également à la séance par visioconférence : madame Marie-Pier Aubuchon, directrice générale et secrétaire-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

- 1- Ouverture de la séance**
- 2- Approbation du procès-verbal :**
 - 2.1** Séance ordinaire du 7 septembre 2021
- 3- Administration générale**
 - 3.1** Adoption – Règlement 628-2021 relatif à la perception des taxes dues pour l'entretien du barrage Saint-Joseph
 - 3.2** PG Solutions – Affectation du surplus cumulé non-affecté
- 4. Trésorerie**
 - 4.1** Approbation des comptes payés et à payer
 - 4.2** Dépôt des états comparatifs et activités de fonctionnement au 4 octobre 2021
- 5. Travaux publics**
 - 5.1** Décompte progressif numéro 2 – Réfection de voirie rang Berthelet et rang du Fleuve
 - 5.2** Décompte progressif numéro 2 – Réfection de voirie rues Martial, Doucet et Boucher
 - 5.3** Programme d'aide à la voirie locale - Volet - Projets particuliers d'amélioration
- 6. Hygiène du milieu**
 - 6.1** Les Serres Coulombe – Analyse du réseau d'aqueduc
- 7. Urbanisme et environnement**
- 8. Sécurité publique et service incendie**
- 9. Loisirs et culture**
 - 9.1** Clôture Jalbert – Réparation de la clôture à la patinoire du parc Jean-Louis Poulette
- 10. Autres(s) sujet(s)**
 - 10.1** Annulation de la résolution numéro 2021.08.138
 - 10.2** Vente de terrain lot 3 452 748

- 10.3 Comité consultatif d'urbanisme – Nomination de deux (2) membres
- 10.4 Les représentants de la Municipalité
- 10.5 Résiliation de contrat avec la firme Infotech
- 10.6 Dérogation mineure – 941, rang de la Rivière-Bayonne Sud
- 10.7 Poste de secrétaire-réceptionniste – Embauche de Madame Elisabeth Laurin
- 10.8 Poste de journalier à la voirie – Embauche de Monsieur Nicolas Leblanc

11. Période de questions

12. Clôture et levée de l'assemblée

Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Robert Pufahl, constate le quorum à 20h04 et déclare la séance ouverte.

2021.10.163 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021

CONSIDÉRANT Que les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021;

CONSIDÉRANT Que les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bayeur
Appuyé par le conseiller Guy Burelle
Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.10.164 Adoption – Règlement 628-2021 relatif à la perception des taxes dues pour l'entretien du barrage Saint-Joseph

Avant l'adoption du règlement 628-2021, le maire mentionne l'objet ainsi que la portée de ce règlement.

Il est proposé par le conseiller Alain Laferrière
Appuyé par le conseiller Guy Burelle
Et résolu :

D'adopter le règlement numéro 628-2021 intitulé : « Règlement relatif à la perception des taxes dues pour l'entretien du barrage Saint-Joseph ».

Les membres du conseil présents ayant tous reçu une copie du règlement numéro 628-2021, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément aux dispositions prévues au Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

Qu'un avis public d'adoption du règlement soit publié conformément aux dispositions de la loi.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.10.165 PG Solutions – Affectation du surplus cumulé non-affecté

CONSIDÉRANT Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a octroyé, par sa résolution numéro 2021-04-054, un contrat pour l'installation, la conversion et le transfert de données et la formation avec PG Solutions;

CONSIDÉRANT Que les coûts relatifs à ce contrat n'ont pas été budgétés en 2021;

CONSIDÉRANT Qu'il y a lieu d'affecter le montant pour de cette facture pour la formation et la conversion à même le surplus cumulé non-affecté;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle
Appuyé par le conseiller Guy Cloutier
Et résolu

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à affecter les montants suivants à même le surplus cumulé non-affecté afin d'effectuer le paiement des coûts relatifs au contrat octroyé pour la conversion et la formation avec PG Solutions.

- 118.11 \$
- 3 511.83 \$

Total de 3 629.94 \$

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.10.166 Approbation des comptes payés et à payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière soumet les listes des factures payables et payées et demande au conseil de les approuver.

Il est proposé par le conseiller Alain Laferrière
Appuyé par le conseiller Gaétan Bayeur
Et résolu :

D'approuver la liste des factures payées durant le mois de septembre 2021 étant les numéros de déboursés suivants : 87 à 100, inclusivement et ce, pour un montant total de 123 882.72\$.

D'autoriser le paiement des factures présentées étant les numéros de déboursés suivants : 73 à 106 et 6029 à 6031 inclusivement et ce, pour un montant de 114 932.92\$.

D'autoriser les salaires bruts ainsi que les gains non-imposables payés durant le mois de septembre 2021 étant les chèques numéros 500043 à 500092 inclusivement et ce, pour un montant de 37 978.22\$.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Dépôt des états comparatifs et activités de fonctionnement au 30 septembre 2021

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), la secrétaire-trésorière dépose les états comparatifs de revenus et dépenses au 30 septembre 2021.

2021.10.167 Décompte progressif numéro 2 – Réfection de voirie rang Berthelet et rang du Fleuve

Il est proposé par le conseiller Léo Soulières
Appuyé par le conseiller Guy Cloutier
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier acquitte le paiement numéro 2 du décompte progressif, présenté par Monsieur Stéphane Allard, ingénieur, pour les travaux de réfection de voirie sur le rang Berthelet et le rang du Fleuve effectués par l'entreprise Excavation Normand Majeau.

Le montant est de 11 208.22\$

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.10.168 Décompte progressif numéro 2 – Réfection de voirie rues Martial, Doucet et Boucher

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle
Appuyé par le conseiller Léo Soulières
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier acquitte le paiement numéro 2 du décompte progressif, présenté par Monsieur Stéphane Allard, ingénieur, pour les travaux de réfection de voirie sur les rues Martial, Doucet et Boucher effectués par l'entreprise Sintra Inc.

Le montant est de 2 184.12 \$

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.10.169 Programme d'aide à la voirie locale – Volet – Projet particulier d'amélioration

ATTENDU Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU Que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU Que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU Que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU Que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU Que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU Que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le Ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU Que si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU Que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle
Appuyé par le conseiller Alain Laferrière
Et résolu :

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier approuve les dépenses d'un montant de 22 195.93\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.10.170 Les Serres Coulombe – Analyse du réseau d'aqueduc

Il est proposé par le conseiller Guy Cloutier
Appuyé par le conseiller Léo Soulières
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise les Serres Coulombe à mandater la firme Nordikeau concernant l'analyse du réseau d'aqueduc en lien avec leur demande d'augmentation de distribution en eau potable.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier ne paiera aucuns frais reliés aux demandes que les Serres Coulombe feront à la firme Nordikeau.

Que l'entreprise Les Serres Coulombe devra ajouter la Municipalité de Sainte Geneviève-de-Berthier à toutes correspondances et/ou demandes en lien avec la Firme Nordikeau.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.10.171 Clôture Jalbert – Réparation de la clôture à la patinoire du parc Jean-Louis Poulette

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle
Appuyé par le conseiller Guy Cloutier
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la soumission de Clôture Jalbert au montant de 6 537.81\$, incluant les taxes applicables, concernant la

réparation et le changement de grillages à la patinoire du parc Jean-Louis Poulette.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.10.172 Annulation de la résolution 2021.08.138

CONSIDÉRANT QUE La résolution n'est plus valide, car nous mandations Monsieur Richard Giroux, maire ;

CONSIDÉRANT QU' Il y a eu un changement au sein du poste à la mairie ;

Il est proposé par le conseiller Alain Laferrière
Appuyé par le conseiller Gaétan Bayeur
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier annule la résolution numéro 2021.08.138 concernant la vente de terrain lot 3 452 748.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.10.173 Vente de terrain lot 3 452 748

CONSIDÉRANT QUE Suite à la rénovation cadastrale en 2008, plusieurs immeubles sont apparus sur les cartes de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU' Il était impossible de rejoindre les propriétaires inscrits au rôle d'évaluation, la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a entamé des procédures et est maintenant propriétaire de ces terrains ;

CONSIDÉRANT QUE Le conseil municipal a pris la décision d'offrir aux propriétaires contigus la possibilité d'acquérir le lot 3 452 758 ;

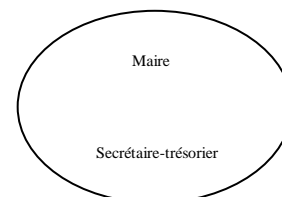
CONSIDÉRANT QUE La Municipalité a reçu qu'une seule offre ;

Il est proposé par le conseiller Alain Laferrière
Appuyé par le conseiller Gaétan Bayeur
Et résolu

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier vend à Monsieur Mihai Roman au coût de 3 000.00\$, et ce sans garantie légale, le terrain portant le numéro de lot 3 452 758.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier mandate Monsieur Robert Pufahl, maire et Madame Marie-Pier Aubuchon, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à cette vente.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.



2021.10.174 Comité consultatif d'urbanisme – Nomination de deux (2) membres

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bayeur
Appuyé par le conseiller Guy Burelle
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier nomme Monsieur Guy Cloutier, conseiller municipal, à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier nomme Monsieur Jean-Pierre Gravel, citoyen à titre de membre du comité d'urbanisme en remplacement de Monsieur Rolland Houde.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.10.175 Les représentants de la Municipalité

Il est proposé par le conseiller Léo Soulières
Appuyé par le conseiller Alain Laferrière
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier nomme les représentants suivants sur les différents comités se retrouvant dans le tableau ci-dessous.

Organisme	Élus / Citoyens
Société de conservation, d'interprétation et de recherche de Berthier et ses îles (SCIRBI)	Robert Pufahl
Conseil local du patrimoine	Wilfrid Lanoix, Marc Tardif, Guy Cloutier, Jean-Pierre Gravel
Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CREVALE)	Robert Pufahl
Société de récréotourisme pôle Berthier (SRPB)	Guy Burelle et Léo Soulières
Association forestière de Lanaudière (AFL)	Gaétan Bayeur
Organisme du bassin versant Zone Bayonne (OBVZB)	Gaétan Bayeur
Office régional d'habitation de D'Autray (ORH)	Léo Soulières
Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSPB)	Guy Burelle
Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie (CQLM)	Guy Burelle rep, et Danielle Chicoine, coordonnatrice
Conseil régional d'environnement de Lanaudière (CREL)	Gaétan Bayeur
Table des aînés pôle Berthier (TAPB)	René Darveau
Comité de Vigilance représentant	Gaétan Bayeur rep, et Guy Cloutier, substitut
Comité de sécurité incendie (MRC)	Robert Pufahl
Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL)	Guy Burelle
Comité environnement de la MRC de D'Autray	Gaétan Bayeur
Régie intermunicipale du parc industriel régionale de D'Autray	Robert Pufahl
Comité politique familiale (PFM) (MADA)	Wilfrid Lanoix, Claire Tellier et Léo Soulières
Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	Guy Cloutier, Gaétan Bayeur, Marc Tardif, Jean-Pierre Gravel et Michel Désy

CPTAQ	Robert Pufahl
Comité consultatif du projet Arboria	Gaétan Bayeur
Comité intermunicipal relatif à l'eau potable	Robert Pufahl rep, et Alain Laferrière, rep

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.10.176 Résiliation de contrat avec la firme Infotech

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle
Appuyé par le conseiller Guy Cloutier
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier mandate Me Denis Beaupré, de la firme Bélanger Sauvé, avocats à négocier avec les avocats d'Infotech concernant la résiliation du contrat de service.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.10.177 Dérogation mineure – 941, rang de la Rivière-Bayonne Sud

CONSIDÉRANT La demande de dérogation mineure déposée le 17 juin 2021 par le propriétaire de l'immeuble portant le numéro civique 941, Rivière-Bayonne Sud, lot numéro 3 449 394, conformément au règlement numéro 269 intitulé : « Règlement numéro 269 permettant les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement »;

CONSIDÉRANT Que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Geneviève a tenu une rencontre le 30 juin 2021 et qu'il a procédé à une analyse de la demande en tenant compte de tous les éléments inhérents à ce dossier pour faire connaître ses recommandations au conseil municipal ;

CONSIDÉRANT Qu'il manquait plusieurs informations relatives à la demande de dérogation mineure lors de la réunion du CCU ;

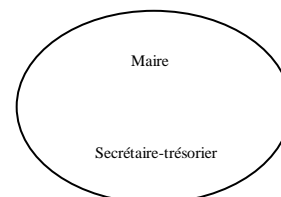
CONSIDÉRANT Que le conseil municipal a rencontré le propriétaire de l'immeuble ci-haut mentionné et qu'il y a eu lieu de réviser la décision du conseil municipal ;

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle
Appuyé par le conseiller Gaétan Bayeur
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accorde la dérogation mineure suivante au propriétaire de l'immeuble portant le numéro 941, Rivière-Bayonne Sud, lot numéro 3 449 394, à savoir :

À autoriser une clôture de type froste noire avec latte en cour avant d'une hauteur de six (6) pieds, 1.83 mètre ;

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.



2021.10.178 Poste de secrétaire-réceptionniste – Embauche de Madame Elisabeth Laurin

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bayeur
Appuyé par le conseiller Alain Laferrière
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise, rétroactivement en date du 20 septembre dernier, l'embauche de Madame Elisabeth Laurin au poste de secrétaire-réceptionniste.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.10.179 Poste de secrétaire-réceptionniste – Embauche de Monsieur Nicolas Leblanc

Il est proposé par le conseiller Guy Cloutier
Appuyé par le conseiller Léo Soulières
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise, rétroactivement en date du 20 septembre dernier, l'embauche de Monsieur Nicolas Leblanc au poste de journalier à la voirie.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.10.180 Clôture et levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Alain Laferrière
Appuyé par le conseiller Gaétan Bayeur
Et résolu :

Que la séance soit levée à 20h27.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Robert Pufahl
Maire

Marie-Pier Aubuchon
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

« Je, Robert Pufahl, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Robert Pufahl
Maire